

Attestation de validation

N°141040-20241218_0933



Ecocert Greenlife SAS confirme par la présente que :

Ecogreen Oleochemicals GmbH

Brambacher Weg 1, 06861, Dessau-Rosslau, Saxony-Anhalt, Allemagne

a des matières premières approuvées conformément aux exigences du programme :

Cosmétiques Ecocert v2 en vigueur (incluant toutes les sous-versions)



Pour les catégories de produits suivantes :

obtenus par transformation chimique (mono-ingrédients), Sous-produits d'huiles / graisses et dérivés

Nat : Naturel ou d'origine naturelle / Veg : Ingrédient végétal physiquement transformé / Synth : Synthétique (pétrochimique) /

Attestation émise le 18 décembre 2024 et valable jusqu'au 31 décembre 2025.

ECOCERT Greenlife S.A.S
BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain
FRANCE Téléphone : 05 62 07 34 24 - ecocert.com
Capital 50 000 € - SIREN 509 534 095 RCS AUCH
<https://ap.ecocert.com/ecoproducts>

Emilie Cherhal, Directrice Division Ecoproducts

F028(GL)v04



Accrédité par le COFRAC, Accréditation n°5-0520, Certification de produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr Page 1 / 3

Annexe à l'attestation de validation

N°141040-20241218_0933



Ecogreen Oleochemicals GmbH

Brambacher Weg 1, 06861, Dessau-Rosslau, Saxony-Anhalt, Allemagne

a des matières premières approuvées conformément aux exigences du programme :

Cosmétiques Ecocert v2 en vigueur (incluant toutes les sous-versions)

Produits couverts :

OBTENUS PAR TRANSFORMATION CHIMIQUE (MONO-INGRÉDIENTS)

> ECOROL 18/98 P

Stearyl Alcohol

Stabilisateur, Agent de viscosité, Emollient, Tensioactif amphotère

%Nat : 100 %Veg : 0 %Synth : 0

SOUS-PRODUITS D'HUILES / GRAISSES ET DÉRIVÉS

> Rofetan GTCC

Caprylic/Capric Triglyceride

Stabilisateur, Agent de conditionnement pour la peau, Emollient, Tensioactif amphotère, Solvant

%Nat : 100 %Veg : 0 %Synth : 0

> Rofetan OE

Dicaprylyl Ether

Agent de conditionnement pour la peau, Emollient, Solvant

%Nat : 100 %Veg : 0.02 %Synth : 0

> ECOROL 68/30 P

Cetearyl Alcohol

Stabilisateur, Agent de viscosité, Emollient, Tensioactif amphotère

%Nat : 100 %Veg : 0 %Synth : 0

> ECOROL 68/50 P

Cetearyl Alcohol

Stabilisateur, Agent de viscosité, Emollient, Tensioactif amphotère

%Nat : 100 %Veg : 0 %Synth : 0

Attestation émise le 18 décembre 2024 et valable jusqu'au 31 décembre 2025.

ECOCERT Greenlife S.A.S

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain

FRANCE Téléphone : 05 62 07 34 24 - ecocert.com

Capital 50 000 € - SIREN 509 534 095 RCS AUCH

<https://ap.ecocert.com/ecoproducts>

F028(GL)v04



Accrédité par le COFRAC, Accréditation n°5-0520, Certification de produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr Page 2 / 3

Annexe à l'attestation de validation

N°141040-20241218_0933



Ecogreen Oleochemicals GmbH

Brambacher Weg 1, 06861, Dessau-Rosslau, Saxony-Anhalt, Allemagne

a des matières premières approuvées conformément aux exigences du programme :

Cosmétiques Ecocert v2 en vigueur (incluant toutes les sous-versions)

> ECOROL 16/98 P

Cetyl Alcohol

Stabilisateur, Agent de viscosité, Emollient, Tensioactif amphotère

%Nat : 100

%Veg : 0

%Synth : 0

Attestation émise le 18 décembre 2024 et valable jusqu'au 31 décembre 2025.

ECOCERT Greenlife S.A.S

BP 47 Lieudit Lamothe Ouest - 32600 L'Isle Jourdain

FRANCE Téléphone : 05 62 07 34 24 - ecocert.com

Capital 50 000 € - SIREN 509 534 095 RCS AUCH

<https://ap.ecocert.com/ecoproducts>

AVERTISSEMENT : La présente attestation a pour unique objet de permettre l'utilisation de la/les matière(s) première(s) dans un produit fini destiné à être certifié conforme au référentiel mentionné en première page. En aucun cas la présente attestation ne constitue une preuve de la certification à proprement dite de la conformité de la/les matière(s) première(s) à ce référentiel. Ainsi, la/les matière(s) première(s) listée(s) dans la présente attestation ne doit/doivent pas être qualifiée(s) et/ou commercialisée(s) comme matière(s) première(s) « biologique(s) » certifiée(s) selon le référentiel susmentionné. L'agrément de la(des) matière(s) première(s) listée(s) ci-dessus est personnel au bénéficiaire mentionné ci-dessus. Il appartient au bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour que ses propres clients soient informés des exigences et interdictions définies dans les conditions générales de vente concernant toute référence à l'agrément de la(des) matière(s) première(s) et qu'ils s'y soumettent.

F028(GL)v04



Accrédité par le COFRAC, Accréditation n°5-0520, Certification de produits et Services, portée disponible sur www.cofrac.fr Page 3 / 3